

1^{re} cotisation annuelle offerte*

Je souhaite rester membre de Diners Club® et vous prie de me faire parvenir la/les carte/-s suivante/-s:

Carte principale Carte supplémentaire

Programme Rewards pour la carte principale (cotisation annuelle: 50 CHF) Programme Rewards pour la carte supplémentaire (cotisation annuelle: 50 CHF)



Les cartes seront émises à partir du mois de juin 2014

* Offre valable jusqu'au 30.06.2014.

1. Données personnelles

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom): _____
 (23 caractères au max, espaces comprises, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance F A I **Important:** veuillez remplir dûment le présent formulaire en lettres capitales et le renvoyer.

Nom/prénom _____

Rue/n° _____ NPA/lieu _____

Y résidant depuis _____ Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ Nationalité _____

Téléphone privé _____ Téléphone portable _____

E-mail _____ État civil _____

N^{bre} d'enfants mineurs _____ Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis _____ En Suisse depuis _____
 (veuillez joindre une copie)

2. Activité professionnelle/situation financière

Employé/-e Indépendant/-e Retraité/-e En formation

Employeur _____ depuis _____

Profession/fonction _____ Téléphone _____

Adresse _____

Revenu annuel brut en CHF _____ Appartement/maison est loué/-e m'appartient Frais annuels habitation en CHF _____ LSV/Debit Direct
 (donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 LCC) pour paiements directement par votre banque

3. Données pour la carte supplémentaire

Oui, je commande par la présente, avec responsabilité solidaire, une Diners Club® Classic Card supplémentaire* pour la personne suivante qui réside avec moi à mon adresse de domicile.

Époux/-se Partenaire Fille/fils (âge minimum: 16 ans)

Voici comment le nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom): _____
 (23 caractères au max, espaces comprises, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame Nom/prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ Profession _____

Nationalité _____ Téléphone portable _____ E-mail _____

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis _____ Revenu annuel brut en CHF _____ LSV/Debit Direct
 (veuillez joindre une copie) (donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 LCC) pour paiements directement par votre banque

4. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon art. 3 et 4 CDB; données obligatoires)

Important: à compléter absolument!

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, déclare que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et (si existante) de la carte supplémentaire et/ou qui est versé à l'émetteur de cartes au-delà de ce montant (veuillez cocher la case correspondante)

m'appartient exclusivement

appartient à la/aux personne/-s suivante/-s, c'est-à-dire: Nom/prénom (ou raison sociale) Date de naissance Lieu de naissance Nationalité Adresse du domicile/siège Nation pour la carte principale _____

pour la carte supplémentaire (si existante) _____

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes.
 Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du code pénal suisse, faux dans les titres; peine privative de liberté jusqu'à cinq ans ou peine pécuniaire).

5. Uniquement pour U.S. persons (points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen US, résident/lieu de naissance/autre adresse aux États-Unis)

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte supplémentaire, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

6. Déclaration

* Je confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je déclare avoir reçu et compris l'extrait des Conditions Générales (CG) ci-après pour la Diners Club Classic Card de la Cornèr Banque SA, émise par Cornèrcard, et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la Cornèr Banque SA à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai les cartes demandées, une copie de la présente demande de carte accompagnée de la convention de crédit, les CG dans leur version intégrale (qui peuvent aussi être consultées sur cornercard.ch/dinersclub ou commandées au +41 (0)58 880 88 02) ainsi que, en règle générale, mon code NIP personnel. Je recevrai également les Conditions d'Assurance des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans la Diners Club Classic Card, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue/constituent la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'accepte sans réserve la version intégrale des CG (y compris les clauses d'assentiment, de transmissibilité et de confirmation de l'art. 9, paragraphes 1, 2, 3 et 4) ainsi que les Conditions d'Assurance concernées.

Cotisations annuelles, taux de change et frais administratifs: cotisation annuelle pour la carte principale: CHF 150; cotisation annuelle pour la carte supplémentaire: CHF 50; cotisation annuelle pour le programme Rewards: CHF 50. Les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change de la Cornèr Banque SA pour la Diners Club Classic Card le jour de la comptabilisation, plus frais de traitement pour monnaies étrangères de 2%. La Cornèr Banque SA est autorisée à débiter CHF 20 de frais administratifs pour chaque rappel concernant des retards de paiement, ainsi que CHF 25 pour chaque système de recouvrement direct retourné (LSV, Debit Direct).

Retraits d'argent liquide: une commission de 4% est perçue sur les retraits d'argent liquide, avec toutefois un minimum de CHF 10.

Autorisation: j'autorise la Cornèr Banque SA à utiliser mon adresse e-mail pour ses propres activités de marketing. Je souhaite en outre profiter des offres spéciales de Cornèrcard et autorise la Cornèr Banque SA à exploiter les données communiquées en liaison avec la Diners Club Classic Card pour me soumettre de manière appropriée des offres spéciales correspondant à mes besoins.

7. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date _____ * Signature du demandeur de la carte principale **X**

Lieu/date _____ * Signature du demandeur de la carte supplémentaire **X**

Important: veuillez compléter le formulaire A, signer la présente demande de carte et la renvoyer accompagnée de la copie d'une pièce de légitimation officielle du demandeur de la carte principale et supplémentaire.

Extrait des Conditions Générales pour la Diners Club® Classic Card de la Cornèr Banque SA

1. Utilisation de la carte/décompte mensuel/responsabilité

Le titulaire certifie l'exactitude du montant approuvé dans le cadre d'une utilisation de la carte et autorise expressément et irrévocablement la Cornèr Banque SA (ci-après «la banque») à verser ce montant à l'entreprise contractuelle ou à la banque habilitée. La banque rejette toute responsabilité pour les opérations commerciales conclues en utilisant la carte. Le titulaire de la carte principale est solidairement responsable de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte supplémentaire, même s'il y a facturation séparée pour les titulaires de ces cartes.

2. Intermédiation en assurance et protection des données

Le titulaire prend note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Ses données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la Cornèr Banque SA tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et où une protection des données en bonne et due forme est garantie, la Cornèr Banque SA se réserve le droit de faire appel à des entreprises partenaires ou à des tiers, en Suisse ou à l'étranger, et de transmettre à l'étranger des données concernant les titulaires pour certaines opérations administratives ou autres opérations en rapport avec la demande ou l'utilisation de la carte. Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Le titulaire prend également note qu'il dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et qu'il peut, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la Cornèr Banque SA.

3. Droit applicable et tribunal compétent

Tous les rapports juridiques du titulaire d'une carte principale, supplémentaire et additionnelle avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures est Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Accord d'option de crédit

entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «la banque») et le titulaire de la carte

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou supplémentaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Le montant minimum à verser est indiqué sur le décompte mensuel. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés. Les intérêts annuels calculés sur les arriérés dépendent du comportement de paiement du titulaire et sont de 15 % au maximum, y compris des frais de dossier forfaitaires. L'intérêt et les frais de dossier seront portés au débit dans le décompte suivant et remboursés en premier en cas de paiements ultérieurs.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de ce document et la carte de crédit lui sont envoyées. L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. Ces informations sont, avec la solvabilité, contrôlées au Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et à la Centrale d'information de crédit (ZEK) sur demande de la banque. Des informations supplémentaires peuvent être, le cas échéant, demandées aux autorités publiques, à l'employeur ou aux banques du titulaire. La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 7 jours qui suivent la réception de la copie de ce document. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les Conditions Générales qui s'appliquent à la Diners Club Classic Card de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et du contrat de crédit ainsi que la carte (disponibles à l'adresse cornercard.ch/dinersclub ou possibilité de les commander au +41 (0)58 880 88 02).

Version 03.2014

Dispositions pour l'utilisation des fonctionnalités électroniques (E-Account)

1. Fonctionnalités accessibles sur internet

Dans le cadre des cartes de crédit personnelles et des cartes prépayées émises par la Cornèr Banque SA (ci-après «carte(s)»), la Cornèr Banque SA (ci-après «la banque») met, par l'intermédiaire de son partenaire, la DC Bank AG, Vienne (Autriche) (ci-après «partenaire»), les fonctionnalités de l'E-Account à la disposition des titulaires de la carte principale et supplémentaire concernés (ci-après «titulaire(s)'). Les fonctionnalités concernant de l'E-Account sont accessibles via internet et donnent en particulier aux titulaires la possibilité de visualiser les utilisations de la carte et les débits s'y rapportant. Ces informations se réfèrent aux transactions traitées par la banque respectivement par son partenaire jusqu'au jour ouvrable précédent, étant entendu qu'en présence de différences avec la comptabilité interne de la banque, cette dernière fera foi dans tous les cas.

Les titulaires répondent pleinement, chacun pour sa carte – le titulaire de la carte principale également pour celles des titulaires de la carte supplémentaire – de toutes les utilisations de l'E-Account. La banque se réserve le droit d'étendre, de réduire ou de modifier et/ou de suspendre l'offre de fonctionnalités, même sans en indiquer les motifs. Les fonctionnalités peuvent varier en fonction du type de carte et/ou du type de titulaire.

2. Avis par e-mail et SMS

La banque est autorisée à notifier des avis par e-mail aux titulaires. Ces derniers s'engagent à n'envoyer des e-mails à la banque que pour d'éventuelles demandes d'informations de type général. La banque décline toute responsabilité concernant les communications qui lui sont envoyées par e-mail par le titulaire ou par des tiers et lesdites communications n'entraînent pour la banque aucune obligation envers le titulaire ou des tiers.

La banque se réserve le droit de communiquer au titulaire, via SMS, des informations pertinentes relevant de sa carte ou d'éventuelles transactions suspectes effectuées avec sa carte.

3. Dispositifs de sécurité et d'identification

L'accès aux fonctionnalités de l'E-Account s'effectue par le biais des dispositifs de sécurité adoptés par la banque, notamment par l'utilisation combinée de deux ou plusieurs des dispositifs suivants, conformément aux dispositions communiquées par la banque de façon appropriée:

- un user ID librement choisi par le titulaire;
- un mot de passe (password) personnel, librement choisi par le titulaire;
- une méthode d'authentification dynamique parmi celles qui peuvent être proposées en plus par la banque, telles que:
 - l'utilisation du code envoyé par la banque par SMS au numéro de téléphone portable du titulaire, enregistré à la banque, ou
 - l'utilisation du code calculé avec la carte introduite dans le lecteur de cartes à puce expressément approuvé par la banque et son propre code NIP, ou
 - d'autres codes générés par des instruments d'identification expressément reconnus par la banque.
- Vérification des détails de la carte et des détails personnels

L'identification peut s'effectuer à travers différents niveaux de sécurité ou une combinaison de ceux-ci. La banque se réserve le droit de modifier la procédure et les mesures d'identification pour l'accès et l'utilisation des différentes fonctionnalités de l'E-Account.

4. Légitimation

Pour la banque, est autorisé à accéder à l'E-Account et à en faire usage quiconque, au moment de l'utilisation, aura justifié de son identité au moyen des dispositifs de sécurité valables, conformément à ce qui est prévu au point 3 des présentes dispositions (autolégitimation). La banque est donc expressément libérée de toute autre obligation de contrôle, indépendamment des rapports internes entre la banque et les titulaires, et d'avoir à tenir compte d'éventuelles dispositions différentes contenues dans les formulaires de la banque (demande de carte, etc.). Le droit de la banque de refuser en tout temps, et sans en indiquer les motifs, l'accès à l'E-Account reste toutefois réservé.

Tout achat, transaction, débit sur la carte ou opération qui seront effectués après cette légitimation/identification seront attribués au titulaire de la carte, qui les accepte sans aucune réserve, comme juridiquement valables et l'engageant totalement, quand bien même ce serait l'œuvre de tiers non autorisés. Toute contestation est exclue.

5. Devoir de diligence

Les titulaires s'engagent à conserver avec un soin particulier les dispositifs de sécurité utilisés aux fins d'identification indiqués au point 3. Le titulaire s'engage à n'inscrire nulle part les dispositifs de sécurité (user ID, mot de passe, codes, code NIP, etc.) et à ne pas les dévoiler, ni les rendre accessibles à des tiers, pas même à qui prétendrait être employé de la banque. Le titulaire est responsable de toutes les conséquences résultant de la non-observation du devoir de protection de ces dispositifs de sécurité.

6. Sécurité

Compte tenu de la configuration ouverte d'internet, le titulaire prend note de la possibilité que des tiers puissent s'insérer dans la liaison entre son ordinateur et le système informatique de la banque, et prend donc les mesures nécessaires pour protéger son ordinateur. Le titulaire assume tout risque et toute responsabilité pour les conséquences découlant d'éventuelles interceptions par des tiers.

7. Disponibilité, responsabilité

La banque se réserve le droit de suspendre à tout moment, en particulier pour permettre l'exécution de travaux de maintenance, l'accès et l'utilisation de l'E-Account, même sans préavis. Sous réserve des limites prévues par des dispositions légales impératives, la banque décline toute responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects subis par le titulaire et/ou par des tiers, découlant de l'accès et/ou de l'utilisation ou du non accès ou de la non utilisation de l'E-Account. En particulier, la banque ne répond d'aucun dommage dû à des erreurs de transmission ou de traitement de données, des défauts, perturbations ou dérangements, interceptions, interruptions et en particulier de n'importe quel dommage découlant d'erreur de transmission de données, d'exécution tardive d'opérations ou de la mise à disposition de données relatives à la carte sur le réseau public (Internet).

8. Modification du contrat

La banque se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications aux présentes dispositions. Les modifications aux présentes dispositions sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou autre modalité appropriée et sont considérées comme approuvées en l'absence d'une contestation écrite dans le délai d'un mois à compter de la notification.

9. Activation, durée et autres dispositions

Le titulaire peut demander et/ou activer et/ou annuler l'E-Account en tout temps. Sauf disposition contraire dans les présentes dispositions d'utilisation, l'E-Account reste accessible au titulaire jusqu'à échéance de la carte valable en sa possession.

Les présentes dispositions remplacent les précédentes dispositions d'utilisation sur le même sujet. Pour tout ce qui n'est pas réglementé ici, les Conditions Générales pour les cartes de la Cornèr Banque SA font entièrement foi.

Version 03.2014

Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date * Signature du demandeur de la carte principale X

Lieu/date * Signature du demandeur de la carte supplémentaire X